

**Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par la communauté de communes de Benfeld, la communauté de communes des Côtéaux de la Mossig, la commune d'Ilkirch Graffenstaden, l'association AGES à Strasbourg ainsi que deux bailleurs sociaux (CUS Habitat et Habitation Moderne) dans le domaine de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35403	204-204142-51	250 000,00 €	250 000,00 €	86 504,00 €
35586	204-20421-51	30 000,00 €	30 000,00 €	13 480,27 €
35429	204-20422-51	146 400,00 €	146 400,00 €	146 325,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 246 309,27 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention de financement passée avec la société d'économie mixte Habitation Moderne à Strasbourg, bénéficiaire d'une subvention.*

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL